



Charte des examinateurs

pour l'évaluation de

l'épreuve anticipée de français (EAF)

Académie de Versailles

Session 2013

Préambule

Le Baccalauréat valide des compétences et des savoirs acquis au cours de la scolarité, il engage le professeur comme examinateur mais également comme formateur, chaque situation exigeant une posture spécifique.

Le terme **Charte** est compris au sens d'écrit permettant un accord et une communication. Élaborée lors de réunions départementales auxquelles a participé au moins un professeur par lycée, la charte a vocation à faciliter le travail des commissions d'entente et d'harmonisation. Les indications qu'elle contient visent à rappeler le cadre et les exigences d'une situation d'examen, *acte institutionnel unique et décisif* qui engage la responsabilité de tous. Il s'agit aussi d'éviter nombre de plaintes reposant sur des malentendus.

I. Le cadre de référence :

Le **Préambule des programmes de français en classes de seconde et première** : B.O. spécial n°9 du 30 septembre 2010.

Le cadre proposé pour le **Descriptif des lectures et activités** : B.O. n°1 du 3 janvier 2002.

Les compétences évaluées à l'EAF :

- B.O. du n°26 du 28/06/2001, réédité dans le B.O. n°46 du 14/12/2006.
- B.O. spécial n°7 du 6 octobre 2011 : *Épreuve obligatoire écrite de français-littérature en série littéraire, de français en séries économique et sociale et scientifique du baccalauréat général et dans toutes les séries du baccalauréat technologique à compter de la session 2012 des épreuves anticipées.*
- B.O. spécial n°7 du 6 octobre 2011 : *Épreuves orales, obligatoire et de contrôle, de français-littérature en série littéraire, de français en séries économique et sociale et scientifique du baccalauréat général et dans toutes les séries du baccalauréat technologique, à compter de la session 2012 des épreuves anticipées.*

La charte de déontologie des examens : B.O. n°15 du 12 avril 2012.

II. Éthique de l'examineur : principes directeurs

Principes généraux

- La situation institutionnelle de l'examen implique des règles de neutralité et le respect des cadres de référence de l'examen.
- La certification est un acte qui engage l'examineur dans le cadre d'un jury collégial qui exige la concertation en commissions d'entente et d'harmonisation.
- La situation d'examen exige bienveillance et courtoisie de la part de l'examineur.
- Pour assurer l'égalité de traitement des candidats, l'examineur veille à maîtriser les effets de concurrence et de disparité entre établissements, entre filières, entre classes, entre élèves.
- Toute évaluation doit être justifiée au regard des cadres de références définis par les textes institutionnels.

Posture de l'examineur-évaluateur

Par sa nature certificative, l'examen exige du professeur **une attitude d'ouverture**.

- Il s'approprie l'esprit du descriptif et la logique du travail de l'année pour élaborer son questionnement ;
- il observe et recherche ce que le candidat a réussi à l'oral comme à l'écrit, c'est à dire reconnaît le travail accompli ;
- Il est ouvert aux différentes lectures des sujets et des textes : il accepte toute interprétation possible et cohérente, sans quête de l'idéal c'est-à-dire sans chercher la perfection ou l'exhaustivité ;
- il communique avec le candidat à l'oral de manière à ne pas le pénaliser, il l'écoute et l'accompagne. Il mesure la situation particulière dans laquelle se trouvent les candidats à l'examen ;
- il a conscience de la portée de la note d'examen dans le cursus de l'élève ;
- il prend en compte la spécificité des séries, le niveau de difficulté des sujets, des corpus, des questions à l'oral comme à l'écrit.

III. L'épreuve écrite et son évaluation

L'évaluation est collégiale : l'examineur prend en compte les prescriptions académiques et participe aux réunions prévues dans son centre de correction. **Aucune décision n'est prise individuellement** : elle est le résultat d'une délibération collective.

C'est pourquoi il convient :

- ☞ d'harmoniser en deux temps l'évaluation :
 - une réunion d'entente permettant de se concerter sur les pondérations à adopter à partir de l'observation de copies avant les corrections (demi-journée)
 - une réunion d'harmonisation sur l'évaluation des copies avant de remonter les notes (demi-journée)
- de faire figurer sur les copies : la note globale et celle de chaque partie de l'épreuve ;
- de revoir systématiquement en double correction les copies notées 5/20 et en dessous : dans ces cas-là, il est souhaitable de justifier l'évaluation en référence aux compétences.

RÉFÉRENCES POUR L'ÉVALUATION

Il est important de rappeler qu'on évalue les compétences en référence au préambule des programmes et au B.O. n°7 du 6 octobre 2011 définissant les épreuves écrite et orale, non la conformité à un protocole d'exercice (forme, longueur...).

L'examineur identifie les compétences acquises et en apprécie, pour le valoriser, le degré de maîtrise. Les différentes compétences attendues demandent à être appréhendées séparément de manière qu'une insuffisance marquée dans l'une d'entre elles ne masque pas d'autres réussites. Par exemple il convient de prendre en compte une seule fois et globalement les critères de maîtrise de la langue indiqués dans le tableau des références, ci-contre pour être en mesure de considérer les autres compétences.

NB : Les compétences ne valent pas barème : leur pondération doit être harmonisée en réunion d'entente.

Question sur le corpus

- La réponse à la question sur le corpus requiert des compétences spécifiques qui sont davantage de l'ordre de la synthèse.
- Elle doit être traitée de manière rapide, synthétique et concise. On n'attend pas que le candidat applique mécaniquement un schéma d'approche mais qu'il montre son intelligence des textes par la pertinence de sa lecture.
- Le développement de la réponse doit être raisonnablement proportionné au barème de la question (4 ou 6 points sur 20).

Compétences à évaluer pour la réponse à la question. La pondération à accorder à chacune est à décider en commission.	
Compétences (en italique les items explicitement inscrits dans le B.O.)	Explicitation
<i>Lire, interpréter :</i> Comprendre la question et les textes : dégager l'essentiel.	Sélectionner l'information et la reformuler : références précises qui ne sont pas nécessairement des citations ou des analyses stylistiques.
<i>Tisser des liens entre les textes.</i>	Confronter, comparer les textes ; Mettre en valeur l'unité du corpus et ce qui lie les textes.
<i>Construire un jugement</i> cohérent structuré de manière synthétique.	Organiser la réponse (sans exiger introduction et conclusion canoniques, comparables à celles du commentaire ou de la dissertation) : présenter la question rapidement et parvenir, à un moment du devoir, à mettre en évidence le caractère transversal de la question (synthèse).
<i>Maîtriser la langue</i> (codes de l'expression écrite).	Rédiger de manière concise en respectant les usages normés de la langue.

Tableau de références pour les trois sujets de l'écrit

Compétences communes aux trois sujets La pondération à accorder à chacune, selon les types d'exercice, est à décider en commission.	
Compétences (en italique les items explicitement inscrits dans le B.O.)	Explicitation
<i>Lire, analyser, interpréter :</i> Comprendre le sujet et les textes.	Approche globale, saisie des enjeux. Rendre compte des différents niveaux de lecture et de compréhension.
<i>Construire un jugement argumenté cohérent :</i> - Construire une démarche cohérente. - Raisonner, argumenter.	Posture de scripteur (conscient ou non de ses effets) : l'élève construit son argumentation pour convaincre au mieux en prenant <i>en compte d'autres points de vue que le sien</i> . - Organiser ses idées, structurer son écrit selon une organisation qui peut varier selon les démarches. - <i>Adopter une distance critique</i> ; produire un effet sur le lecteur.
<i>Mobiliser sa culture.</i> <i>Tisser des liens entre les textes et les œuvres</i>	- Mobiliser, convoquer des connaissances ; - Utiliser sa culture scolaire et personnelle *
<i>Maîtriser la langue</i> (codes de l'expression écrite)	se conformer au code écrit : lisibilité, syntaxe, orthographe, lexique.

*La culture personnelle ne s'attache pas nécessairement aux objets communément admis par la culture canonique scolaire ; ainsi le candidat peut proposer des références variées.

IV. L'oral

L'examineur veille à :

- accueillir le candidat et lui rappeler les modalités de déroulement de l'épreuve ;
- respecter le descriptif (n'émettre aucun commentaire devant le candidat sur le nombre de textes, les contenus, la forme...);
- laisser à disposition du candidat l'ensemble des documents figurant sur le descriptif (éditions parascolaires, manuels...);
- interroger sur toutes les lectures analytiques du descriptif sans se restreindre aux textes connus de lui ;
- respecter la durée de préparation et la parité de temps de passation de chaque partie de l'épreuve : exposé et entretien (10 mn chacune). Si l'exposé tourne court, l'examineur peut le relancer et vérifier la compréhension littérale (voir plus bas B.O.), puis passer à la deuxième partie avec l'accord du candidat. Le temps de l'entretien, lui, ne peut être écourté. L'examineur mentionne sur le bordereau la durée effective de chaque partie de l'épreuve, pour éviter tout recours ultérieur.
- proposer des questions en adéquation avec la problématique de la séquence. Ces questions constituent une entrée en lecture sans réduire l'étude à une analyse technique ou uniquement formelle.

L'exposé

- **C'est un oral en continu ;**
- Le candidat propose une réponse à la question posée par l'examineur ; cette réponse est une lecture orientée par la question, son organisation procède par grands axes. La lecture dégage les enjeux du texte en s'appuyant sur les procédés d'écriture les plus significatifs illustrés par quelques exemples. On n'attend pas de relevés exhaustifs ;
- L'introduction doit être rapide. Elle présente le texte (auteur, œuvre, situation du passage, genre, contexte) Elle reprend la question posée et propose 2 ou 3 grands axes en lien avec la question. Le candidat propose une lecture fluide, claire, qui manifeste une bonne compréhension du texte. La conclusion propose une réponse synthétique à la question posée. L'ouverture est facultative, elle permet de faire le lien avec l'œuvre, le groupement ou la séquence pour l'entretien.

L'entretien

- **C'est un oral en interaction, une conversation ;**
- Pendant l'entretien, le candidat dispose de son descriptif et de l'ensemble des documents et activités ;
- L'entretien ne poursuit pas l'exposé mais doit permettre de mettre en valeur les connaissances du candidat, ses capacités à faire des liens, à mettre en perspective ;
- Les enjeux de l'entretien, la démarche qu'il convient d'adopter sont définis par le B.O. n° 17, du 6 octobre 2011, p. 2.
 - L'entretien ouvre des perspectives, il élargit le champ de la réflexion à la séquence, l'objet d'étude, l'œuvre, les lectures cursives, les activités complémentaires communes ou personnelles qui sont en lien avec le texte proposé en exposé ;
 - Cette ouverture doit être progressive et explicite. L'examineur s'appuie sur les propos du candidat pour orienter l'entretien ;
 - L'examineur pose des questions ouvertes qui invitent à des réponses étayées ;
 - L'entretien n'est pas une vérification pointilliste de connaissances mais un dialogue qui permet d'apprécier la capacité à faire des liens, à contextualiser, à situer un texte, une œuvre dans un ensemble plus vaste. Il doit permettre au candidat de valoriser ses pratiques littéraires et culturelles scolaires et personnelles.

Pour l'harmonisation de l'évaluation de l'oral il convient de prévoir deux temps de concertation : l'un en début d'oral (réunion d'entente), l'autre à mi-parcours pour harmoniser les notes.

Le bordereau doit comporter la note et le commentaire en référence aux compétences évaluées dans chaque partie de l'épreuve.

Partie I : EXPOSE

COMPETENCES		Indicateurs
Expression et communication	Lecture correcte et expressive	Prononciation correcte, ponctuation respectée.
	Qualité de l'expression et niveau de langue orale	Langue scolaire sans familiarité
	Qualité de communication et de conviction	Engagement personnel dans la communication verbale et non verbale (regard, expressivité...).
	Gestion du temps de parole	Fluidité de la parole Gestion des 10 mn sans rigidité
Réflexion et analyse	Compréhension du texte	Sens global Pas de contresens
	Prise en compte de la question	Réponse apportée au cœur de l'exposé (déroulement, développement)
	Développement construit, argumenté et pertinent, au service d'une interprétation	Pertinence du développement au regard de la question
	Relevé et explication des procédés d'écriture avec des références précises au texte	Pertinence du rapport établi entre le repérage du procédé, son analyse et la justification de son utilisation pour le sens (sans attendre un relevé exhaustif des procédés)
Connaissances culturelles	En lien avec le texte :	Auteur, œuvre, extrait
	En dehors du texte :	Ouverture de la conclusion

Partie II : ENTRETIEN

COMPETENCES		Indicateurs
Expression et communication	Aptitude au dialogue	Réponses développées aux questions posées, autonomie dans le discours
	Qualité de l'expression et niveau de langue orale	Conformité à la norme du discours oral courant
	Qualité de communication et de conviction	Engagement personnel dans la communication verbale et non verbale (regard, expressivité...)
Réflexion et analyse	Capacité à réagir avec pertinence aux remarques et interventions	Écoute et prise en compte de l'échange
	Qualité de l'argumentation	Propos clair ; justification au service du propos
	Capacité à mettre en relation et à élargir une réflexion	Capacité à naviguer dans ses dossiers et documents, à faire des liens
Connaissances	Savoirs littéraires sur les textes, l'œuvre, l'objet ou les objets d'étude	Lecture de l'O.I., des textes complémentaires, Connaissances personnelles
	Contexte culturel	Capacité à mobiliser et à mettre en perspective ses lectures, connaissances et pratiques culturelles et artistiques personnelles

V. Le descriptif des lectures et activités

Fonctions et destinataires

Le descriptif des lectures et activités présente de manière claire et organisée le travail de l'année. Il s'inscrit dans une double temporalité, le temps de la classe puis celui de l'épreuve orale, il vise un double destinataire, l'élève qui deviendra le candidat et l'examineur.

Si le document officiel n'est distribué qu'en fin d'année, des formes évolutives du descriptif font l'objet d'un travail régulier en classe. Son élaboration progressive permet aux élèves d'appréhender les enjeux de chaque séquence, leur organisation, le statut des différents textes, documents et activités, la logique des corpus. Sous forme de sommaire de séquence ou d'extrait de descriptif, dans le cadre d'écritures de travail qui précisent une problématique et permettent son appropriation ou comme document de référence et aide mémoire dans l'entraînement à l'oral et en particulier à l'entretien, le descriptif accompagne l'élève tout au long de son année de première.

Comme outil de travail, il peut faire l'objet de rédactions individuelles ; pour l'examen, il doit être rédigé par le professeur. Cette version finale porte mention du lycée, de la série, elle est signée par le professeur de la classe et visée par le chef d'établissement.

Rubriques

Pour l'examineur comme pour le candidat, la facilité de consultation, la précision des informations, l'explicitation des projets sont essentielles.

Pour chaque séquence, le descriptif doit indiquer ;

- **Le ou les objets d'étude abordé(s)**
- **Le titre de séquence**
- **Sa problématique**
- **Les lectures analytiques qui serviront de support à la première partie de l'épreuve**
- **Les lectures cursives, activités complémentaires et travaux personnels qui seront la matière de l'entretien**

Les lectures analytiques sont organisées en corpus. Si la séquence présente plusieurs corpus, un titre doit être donné à chacun d'eux. Il convient de veiller particulièrement à la précision des références qui accompagnent les textes : limites du passage, pages, chapitre, édition.

Les lectures cursives* et activités complémentaires sont également organisées en corpus. Un titre précise la fonction de chaque corpus : il s'agit le plus souvent de contextualiser, d'approfondir, de comparer en faisant jouer invariants et variations ou continuités et ruptures

Les activités personnelles peuvent être présentées dans une dernière rubrique ou associées aux corpus précédents

**On entend par lectures cursives tout ce qui ne relève pas d'une lecture analytique : documents (textes brefs, images...), lectures transversales dans l'œuvre intégrale étudiée en classe, lectures d'œuvres intégrales par les élèves....*

NOTE DE L'INSPECTION PEDAGOGIQUE REGIONALE DE LETTRES À L'ATTENTION DES CANDIDATS

L'épreuve orale de l'EAF est constituée de deux parties qui visent à apprécier votre travail et les activités menées en classe de 1^{re}, sous la conduite de votre professeur, avec vos camarades mais aussi plus personnellement.

Temps de préparation : 30 minutes ; **temps de passation** : 20 minutes.

La passation comprend :

un exposé sur un texte littéraire qui répond à une question précise (10 mn),

un entretien qui porte sur la séquence (problématique, lectures analytiques, lectures cursives, activités) (10 mn).

Les recommandations que nous vous adressons rappellent le déroulement des épreuves orales et la meilleure façon de vous y présenter en confiance.

Le déroulement de l'épreuve :

- **Ce que vous devez apporter à l'heure précise de votre convocation :**
 - Votre carte d'identité et votre convocation ;
 - Le descriptif à l'en-tête de votre lycée signé par le professeur, visé par le proviseur, les textes des lectures analytiques non annotés, les œuvres intégrales étudiées, le manuel, le tout en double exemplaire.
 - Cet ensemble sera rangé dans un classeur, jeu de dossiers ou lutin, en suivant l'organisation proposée par le descriptif. Classez aussi des travaux, activités ou textes personnels. Il s'agit de donner à voir rapidement votre travail de l'année. Il va de soi que vous ne pouvez insérer dans ce classeur aucun cours, aucune fiche de révision.
 - Une montre (le téléphone portable est interdit), des stylos de couleur ; le papier est fourni.

- **Le déroulement de l'oral avant la passation**
 - Les candidats étant convoqués par groupes, attendez d'être appelé devant votre salle d'examen : ne vous impatientez pas, concentrez-vous. Un candidat est appelé toutes les demi-heures environ.
 - L'examineur vous fait signer un bordereau où figurent le texte choisi et la question proposée.
 - Cette question vous invite à rendre compte d'un aspect essentiel du texte.
 - Parmi les textes étudiés en lecture analytique, l'examineur peut choisir d'interroger sur :
 - un texte ou un extrait de texte étudié en cours et figurant dans l'un des groupements de textes ou dans l'une des œuvres intégrales étudiées ; il peut donc couper le texte étudié en classe.
 - un extrait – n'ayant pas fait l'objet d'une explication en classe – tiré d'une des œuvres intégrales. Ne vous inquiétez pas, l'examineur tiendra compte de cette situation.
 - Assurez-vous que vous comprenez bien la question associée à la lecture analytique. Si vous avez un doute, proposez une reformulation à l'examineur avant de commencer le travail de préparation. Ce dernier la validera ou précisera sa demande.
 - Lors de la préparation, appliquez-vous à bien identifier ce que l'examineur attend de vous avec cette question et à y répondre de façon organisée et précise. Gérez bien votre temps de préparation et pensez à tous les documents dont vous pouvez vous servir pour l'entretien.

- **L'organisation de l'oral : les deux temps de l'épreuve**

- **Première partie de l'épreuve : l'exposé sur un texte littéraire (10 pts)**

- Procédez, avant, après ou au milieu de votre introduction, à une lecture à haute voix. L'examineur pourra l'interrompre. Cette lecture à voix haute est **essentielle** car elle donne à l'examineur une idée de votre compréhension du texte.
- Votre exposé a pour but de répondre, de façon ordonnée et argumentée, à la question posée. **Il ne consiste pas à restituer telle quelle la lecture analytique effectuée en classe.** L'examineur n'interviendra pas sauf s'il juge bon de vérifier votre compréhension du texte ou de la question. Vous devez vous rapprocher des dix minutes.

- **Deuxième partie de l'épreuve : l'entretien (10pts)**

- L'entretien porte non seulement sur vos connaissances mais aussi sur vos qualités de réflexion, d'argumentation et sur votre aptitude à entrer dans un dialogue.
- L'examineur conduit le dialogue avec vous pour ouvrir des perspectives à partir du texte qui vient d'être étudié, vers l'objet ou les objets d'étude relatif(s) au texte, les autres textes et supports étudiés, les activités que vous avez menées. Le descriptif et l'ensemble des documents que vous avez apportés sont une référence précieuse.
- Vous pouvez mobiliser alors toutes les activités de l'année (mise en voix et jeu théâtral, spectacles ou films vus, écritures d'invention, œuvres lues en lecture cursive, écritures critiques, blogs littéraires, rencontre avec des écrivains...).
- Les questions de l'examineur sont destinées à instaurer un dialogue constructif, à mettre en valeur vos capacités, à argumenter, réfléchir, communiquer. Faites preuve de conviction.

L'attitude que l'on attend de vous à l'oral :

La situation d'oral implique que vous preniez en compte celui qui est en face de vous et les codes de l'examen. Les deux parties de l'épreuve impliquent des situations de communication différentes : d'abord, vous exposez la réponse à une question littéraire, l'examineur écoute ; ensuite, vous échangez sur les lectures et les activités accomplies dans le domaine de la littérature, de l'histoire des arts, des projets artistiques et culturels.

- Vous devez adopter une tenue et une attitude correctes, respecter les codes de politesse en arrivant et en sortant.
- Utilisez un niveau de langue approprié, courant mais non familier. Veillez à votre débit et à votre articulation.
- Soyez attentif à la communication non verbale : vous vous tenez droit, vous évitez tout signe ou manifestation trop marquée d'affectivité ou de distance désinvolte.

Bon courage !